

Aliénation d'un terrain communal au profit de l'Office Public d'HLM de Besançon, Chemin de l'Espérance

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'Office Public d'HLM de Besançon a acquis une propriété, 7, chemin de l'Espérance afin d'y reloger une famille de l'Escale.

Cette propriété est contiguë à une propriété de la Ville cadastrée section OY n° 86, 102 et 125 d'une contenance de 275 m². L'Office d'HLM a sollicité l'acquisition de ces parcelles en vue d'agrandir sa propriété et de permettre la réalisation d'un deuxième logement, destiné à un habitat spécifique.

L'extension envisagée par l'Office d'HLM de Besançon améliorerait les conditions d'habitat et de travail d'une famille de ferrailleur et favoriserait son insertion dans le quartier. C'est pourquoi, cette cession se ferait au franc symbolique.

Les frais d'acte seront à la charge de l'Office Public d'HLM de Besançon.

Après avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur cette aliénation et à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir,
- ouvrir au Budget Supplémentaire de l'exercice courant les crédits nécessaires au règlement comptable de cette opération dès que le Service des Domaines aura procédé à l'évaluation du prix de la propriété cédée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 30 juin 1998.